

République française
Département du Tarn

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
à Lacaune

Séance du mercredi 02 février 2022

Nombre de membres en exercice : 39 L'an deux mille vingt-deux et le deux février, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel VIDAL.

Présents : 28 **Sont présents** : Max ALLIES, Pierre BAILLY, Christian BARDY, Robert BARTHE, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Isabelle CALVET, Richard COLLET, Francis CROS, Marie-Françoise CROS, Jean-Claude DURAND, Pierre ESCANDE, Jacques FABRE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND, Anne-Lise SAUTEREL, Didier SENEGAS, Marie-Claude STAVROPOULOS, Christian THERON, Armelle VIALA, Daniel VIDAL

Votants : 34

Secrétaire de séance :

Pouvoirs : Carole ALARY par Antoine PROENCA, Véronique ARMENGAUD par Max ALLIES, André CABROL par Pierre ESCANDE, Marie CASARES par Daniel VIDAL, Jim RONEZ par Sandra RAMOND, Laurence VIGNAU par Anne-Lise SAUTEREL

Suppléés :

Excusés : Claude ANINAT, Evelyne BOUSQUET, Jacques CALVET, Jacqueline GRANIER, Sylvie SOLOMIAC

Absents :

ADMINISTRATION/COMPETENCES

1. Approbation des PV du 13 et 22 décembre 2021

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil si des modifications doivent être apportées aux procès-verbaux des conseils du 13 et 22 décembre 2022 qui ont été envoyés au préalable.

Il demande ensuite de bien vouloir approuver les procès-verbaux.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 34

Pour : 34

2. Modification statutaire : article B.5.4 qui relève des compétences optionnelles au sens de l'article L 5414-16 du CGCT

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L52111-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article LS214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales

Afin d'éclairer la compétence B.5.4 relative à la « création et gestion d'équipements liés à l'enfance et la petite enfance d'intérêt communautaire » il convient de préciser que cette compétence s'applique pour tout nouveau service d'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) déployé sur le territoire (hors restauration scolaire).

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 34

Pour : 34

RESSOURCES HUMAINES

3. Convention unique du Centre de Gestion du Tarn

M. Le Président Daniel VIDAL expose au conseil communautaire que le Centre de gestion du Tarn assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié. Au-delà des missions obligatoires, le Centre de gestion du Tarn se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites facultatives. Dès lors, ces missions sont proposées par le Centre de gestion du Tarn afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de gestion du Tarn propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- le conseil en organisation
- le conseil en mobilité professionnelle
- le conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en matière de Ressources Humaines.
- l'aide à l'archivage
- l'aide au recrutement
- l'interim territorial
- la psychologie au travail
- la prévention de risques professionnels
- l'étude des droits à allocation chômage

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion du Tarn

Il est proposé aux membres du Conseil d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions facultatives du Centre de gestion du Tarn annexée à la délibération et d'autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents (formulaires de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc.).

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 34

Pour : 34

4. Autorisation de signer la convention avec la commune de Murat pour la gestion de l'accueil de loisir sans hébergement (ALSH)

La Communauté de Communes se dote d'un service ALSH implanté sur la commune de Murat-sur-Vèbre. Il sera effectif dès les prochaines vacances de février. Il est proposé au Conseil que celui soit géré par la commune de Murat-sur-Vèbre conformément à la convention de gestion telle qu'annexée à la délibération qui en établit les modalités.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 34

Pour : 34

TOURISME/CULTURE/PATRIMOINE/COMMUNICATION

5. Achat d'un garage pour l'aménagement d'un centre d'interprétation des mégalithes

Vu l'avis des domaines en date du 17 novembre 2021

Exposé : « Pour enrayer la dégradation des Statues-Menhirs, la protection optimale est le dépôt dans un bâtiment spécialement étudié, garantissant par la même la mise en valeur des mégalithes. De ce fait, la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc envisage l'achat d'un garage de 230 m² à proximité du CIM à Murat-sur-Vèbre. Les objectifs poursuivis sont pluriels : répondre

à l'urgence patrimoniale tout en permettant à des chercheurs de toute la France et de l'international de venir étudier sur notre territoire les Statues-Menhirs.

Il a été convenu avec Monsieur Christian CAUMETTE, propriétaire, un prix d'achat de 225.000,00 euros. L'estimation par les domaines, en date du 17 novembre 2021, est de 230.000,00 euros.

Il est proposé au Conseil de voter l'achat du garage et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette opération. »

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 34

Pour : 32

Abstention : 2 Robert BARTHE et Denis MAFFRE

FINANCES ET MARCHES

6. Ouverture des crédits des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

BUDGET CAMPING

Opérations	Crédits ouverts au BP 2021	Total DM 2021	Montants ouverts avant le vote du budget 2022
100 - CAMPING LACAUNE	104 196,28 €	-39 606,00 €	16 147,57 €
101 - CAMPING BOULDOUIRES	34 196,29 €	-34 196,00 €	0,00 €
TOTAL	138 392,57 €	-73 802,00 €	16 147,57 €

BUDGET LOCATIONS

Opérations	Crédits ouverts au BP 2021	Total DM 2021	Montants ouverts avant le vote du budget 2022
303 - APPARTEMENT ANGLES	117 155,15 €	-74 827,58 €	0,00 €
51 - PLATEFORME BOIS	13 659,75 €	0,00 €	3 414,94 €
TOTAL	130 814,90 €	-74 827,58 €	3 414,94 €

BUDGET SPANC

Opérations	Crédits ouverts au BP 2021	Total DM 2021	Montants ouverts avant le vote du budget 2022
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 191,76 €	0,00 €	3 047,94€

BUDGET BASES

Opérations	Crédits ouverts au BP 2021	Total DM 2021	Montants ouverts avant le vote du budget 2022
235 - BASES LOISIRS LAOUZAS	42 000,00 €	20 000,00 €	15 500,00 €
236 - BASE LOISIRS BOULDOUIRES	189 368,11 €	-34 932,00 €	38 609,03 €
237 - MATERIEL	30 895,00 €	0,00 €	7 723,75 €
TOTAL	262 263,11 €	-14 932,00 €	61 832,78 €

BUDGET CENTRE DE BIEN ÊTRE

Opérations/Chapitre	Crédits ouverts au BP 2021	Total DM 2021	Montants ouverts avant le vote du budget 2022
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 324,29 €	0,00 €	0,00 €
233 - CENTRE DE BIEN ETRE	1 120,00 €	50 000,00 €	12 780,00 €
234 - PISCINE LACAUNE	334 772,88 €	-43 816,53 €	72 739,09 €
TOTAL	337 217,17 €	6 183,47 €	85 519,09 €

BUDGET GENERAL

Opérations/Chapitre	Crédits ouverts au BP 2021	Total DM 2021	Montants ouverts avant le vote du budget 2022
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	1 222 841,00 €	-2 000,00 €	305 210,25 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €
110 - ACQUISITION MATÉRIEL COLLECTE	213 848,00 €	0,00 €	53 462,00 €
112 - ACHAT DE MATÉRIEL SCOLAIRE	2 000,00 €	0,00 €	500,00 €
130 - MAISON DE PAYRAC	36 000,00 €	0,00 €	9 000,00 €
132 - MAISON DE LA CHARCUTERIE	0,00 €	20 000,00 €	5 000,00 €
133 - FILATURE	35 000,00 €	0,00 €	8 750,00 €
134 - MUSÉE DU VIEUX LACAUNE	5 000,00 €	0,00 €	1 250,00 €
140 - BATIMENTS DES MEGALITHES	280 800,00 €	0,00 €	70 200,00 €
156 - COEUR VILLAGE NAGES	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
202 - EQUIPEMENTS	137 000,00 €	0,00 €	34 250,00 €
216 - TRAVAUX ZONE	1 485,00 €	0,00 €	0,00 €
324 - SALLE DE SPECTACLE	3 634 930,33 €	-467 856,57 €	791 768,44 €
430 - SALLE SPORT LACAUNE	47 120,10 €	3 732,84 €	0,00 €
435 - AMENAG ET EXTENSION MUSEE RIEUMONTAGNE	10 000,00 €	0,00 €	2 500,00 €

537 - BIT DE VIANE	6 627,07 €	9 633,48 €	0,00 €
612 - MAISON SERVICES PUBLICS	14 000,00 €	0,00 €	3 500,00 €
616 - PLUI	57 530,00 €	0,00 €	14 382,50 €
77 - PLU	61 740,00 €	0,00 €	15 435,00 €
815 - CREDIT AGRICOLE	13 272,24 €	0,00 €	0,00 €
816 - BIT	21 560,00 €	0,00 €	5 390,00 €
825 - REHABILITATION PISCINE BOULDOUIRES	100 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
827 - COEUR VILLAGE CAMBON	6 119,88 €	0,00 €	0,00 €
828 - EP 2020	31 536,00 €	0,00 €	0,00 €
829 - VOIRIES 2020	130 862,65 €	0,00 €	0,00 €
832 - COEUR DE VILLAGE GIJOUNET	80 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
833 - COEUR DE VILLAGE LAMONTELARIE	80 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
834 - MAISONS DE SANTE	10 000,00 €	0,00 €	2 500,00 €
835 - REQUALIFICATION GRP	45 000,00 €	0,00 €	11 250,00 €
836 - PRAT ALARIC	30 000,00 €	0,00 €	7 500,00 €
837 - EP 2021	250 000,00 €	0,00 €	62 500,00 €
838 - VOIRIES 2021	780 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
839 - INTEMPERIES 2020	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
840 - APPARTEMENT ANGLES	199 444,78 €	0,00 €	49 861,20 €
841 - TOTEMS	185 000,00 €	0,00 €	46 250,00 €
843 - CRECHE VIANE	10 000,00 €	0,00 €	2 500,00 €
844 - CRECHE LA SALVETAT SUR AGOUT	10 000,00 €	0,00 €	2 500,00 €
845 - AMENAGEMENT BUREAUX-ATELIERS LACAUNE	750 000,00 €	0,00 €	187 500,00 €
846 - EXTENSION ATELIERS CAMP DEL TOUR	200 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
847 - TELEMEDECINE	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €
848 - ESPACE DE VIE SOCIALE	20 000,00 €	6 500,00 €	6 625,00 €
850 - INTEMPERIES 2021	100 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €
851 - ACHAT BATIMENTS	0,00 €	300 000,00 €	75 000,00 €
852 - TIERS LIEUX	0,00 €	60 000,00 €	15 000,00 €
853 - ALAE ALSH MURAT	0,00 €	3 000,00 €	750,00 €
854 - COEUR DE VILLAGE BERLATS	0,00 €	30 000,00 €	7 500,00 €
TOTAL	8 923 717,05 €	15 009,75 €	1 939 834,39 €

Il est demandé aux membres du conseil communautaire de s'engager à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif des différents budgets.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 34

Pour : 34

FINANCES ET MARCHES

6. Autorisation du président à signer le marché travaux lot 5 Menuiseries extérieures de la rénovation du bâtiment RAGT

Pour faire suite à la Commission des marchés du 02 février 2022, il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer le marché du lot n°5 Menuiseries Extérieures du projet :

Rénovation d'un bâtiment existant (ancien local RAGT) en ERP avec changement de destination (siège de la communauté de communes).

Les offres proposées sont :

Offres	Montant HT avec options
Ets RAMBAUD	128 960.66 € HT
SCOP FLAGEAT	136 507.20 € HT

La commission des marchés a proposé l'attribution à l'entreprise RAUMBAUD dont l'offre est considérée comme mieux-disante.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 34

Pour : 34

7. Autorisation du président à signer le marché fournitures benne à ordures ménagères 7M3

Pour faire suite à la Commission des marchés du 02 février 2022, il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer le marché fourniture d'une BOM 7 m3.

Les offres proposées sont :

Les offres proposées sont :

Offres	Montant HT avec indicateur de charge et hors extension de garantie
FAUN	166 316.00 € HT
IVECO	166 516.00 € HT

La commission des marchés a proposé l'attribution à l'entreprise FAUN dont l'offre est considérée comme mieux-disante.

Entendu le rapport du Président,

Résultat du vote : Adopté

Votants : 34

Pour : 34

8. Questions diverses

Le Président
Daniel VIDAL

